

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

#### Décision n° DS 2018-09 du 15 février 2018 portant délégation de signature au sein de l'Établissement français du sang

NOR : SSAK1830583S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-4, R. 1222-6 et R. 1222-8;

Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° N 2003.05 en date du 26 mars 2003 nommant Mme Isabelle AZARIAN en qualité de secrétaire générale de l'établissement de transfusion sanguine Alpes-Méditerranée;

Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° N 2017.41 en date du 18 décembre 2017 renouvelant M. Jacques CHIARONI en qualité de directeur de l'établissement de transfusion sanguine Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse;

Vu la délibération n° 2000-03 du conseil d'administration en date du 7 juillet 2000 portant délégation de pouvoir au président de l'Établissement français du sang,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Jacques CHIARONI, directeur de l'établissement de transfusion sanguine de Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les documents relatifs aux formalités d'urbanisme concernant l'opération de réhabilitation du site « Baille » sis 149, rue de Baille, à Marseille (13005).

#### Article 2

En cas d'absence et d'empêchement de M. Jacques CHIARONI, directeur de l'établissement de transfusion sanguine de Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse, délégation est donnée à Mme Isabelle AZARIAN, secrétaire générale de l'établissement de transfusion sanguine de Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les mêmes actes que ceux visés à l'article 1<sup>er</sup>.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 15 février 2018.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
FRANÇOIS TOUJAS